



MAISON RELAIS WALDBELLEG

Gérée par « D'Fiissercher » A.s.b.l.

1, A Kilker

L-7680 Waldbillig

Tél : +352 87 88 46 501/ +352 87 88 46 502

E-Mail: maisonrelais.waldbillig@ecole.lu

Année scolaire
2025-2026

Fiche plage(s) souhaité (es) - Crèche

Informations importantes

1. La fiche plage (s) souhaité (es) est à renvoyer pour le 21.03.2025 jusqu'à 18:30 au plus tard.

Elle est à remettre soit par courriel à l'adresse « maisonrelais.waldbillig@ecole.lu », soit personnellement à la Maison Relais.

2. Congés collectifs pour la rentrée scolaire 2025/2026 sont les suivants :

- 22.12.2025 - 02.01.2026 inclus
- 10.08.2026 - 14.08.2026 inclus

3. La Maison Relais « Beim Rénert » & la crèche « Bei de Fiissercher » seront **exceptionnellement fermées le 07.09.2026.**

4. La Maison Relais « Beim Rénert » & la crèche « Bei de Fiissercher » seront **fermées pendant les jours fériés.**

5. À partir de la rentrée scolaire 2025-2026, tous les enfants doivent être inscrits pour l'accueil le matin dans le cas où ils devront fréquenter notre institution.

Merci de votre compréhension.

Par la présente, je soussigné (e), Monsieur/ Madame (Parents/ tuteurs) _____

souhaite inscrire mon enfant :

Nom (s) de l'enfant _____

Prénom (s) de l'enfant _____

Numéro de matricule

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Inscription à partir du _____

La mère/tuteur légal travaille : _____ %

Le père/tuteur légal travaille : _____ %

inscription suivante pour l'année scolaire 2025-2026 :

	Accueil		Plages horaires fixes (plan de travail régulier)										
	6:45-7:00	7:00-8:00	8:00-9:00	09:00-11:00	11:00-12:00	12:00-13:00	13:00-14:00	14:00-15:00	15:00-16:00	16:00-16:30	16:30-17:00	17:00-18:00	18:00-18:30
Lundi				*Activité	REPAS				*Activité	Goûter			
Mardi				*Activité	REPAS				*Activité	Goûter			
Mercredi				*Activité	REPAS				*Activité	Goûter			
Jeudi				*Activité	REPAS				*Activité	Goûter			
Vendredi				*Activité	REPAS				*Activité	Goûter			

*Activité : pendant cette plage, il ne sera pas possible de venir récupérer votre enfant afin de ne pas déranger l'activité.

Attention : l'enfant n'est pas autorisé à dépasser une présence de 50 heures par semaine !

X= mon enfant fréquente la crèche

Plages horaires mobiles (uniquement pour le(s) parent(s)/tuteur(s) qui ont un plan de travail irrégulier (Schichtenplan).

À remettre avec le plan de travail avant le 25 du mois précédent.

Signature des parents/tuteurs

Waldbillig, le / 20

Attention : cette fiche n'est pas encore le contrat définitif !

Le dossier avec le contrat définitif vous sera remis après vérification des disponibilités.